

Groupe  
Marche Nordique



DDJS : 56 S 127  
N° d'adhésion à la F.F.A : 056033  
Section locale de ACRLP

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION 2022-2023

Nouvelle adhésion :  Renouvellement :  n° de licence (si déjà licencié FFA) | \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Sexe : F  M  Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ (jj/mm/aaaa)  
Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_

Adresse Email : (obligatoire) \_\_\_\_\_ (parents)  
A partir de Cadet \_\_\_\_\_ (Athlètes)

Numéros de téléphone :  
(Parents) Fixe \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_  
Portable à partir de cadets \_\_\_\_\_ Parents 2 Portable \_\_\_\_\_

Type de Licence choisie :  
Licence : Athlé-Compétition  Licence : Athlé-Encadrement  Adulte (1)  
Licence : Ecole Athlé-EA-PO  Licence : Marche Nordique :  
Licence : Running  Adulte Option Marche Nordique : Santé  ou Running

### Certificat médical : (Articles L 231-2 et L 231-3 du Code du Sport)

Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Running, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition **datant de moins de 1 an** à la date de prise de la licence. **Joindre le certificat obligatoirement avec le dossier. Pour la licence Athlé santé : un certificat médical autorisant la pratique du sport**

**Dans le cadre du renouvellement de la licence joindre le questionnaire Santé** (Certificat médical initial valable 3 ans si le QS est négatif) ou J'ai déjà répondu au QS dans le cadre de mon espace FFA sur mon compte  (Le club a accès à la liste).

**Pour les mineurs** : pour une 1ère licence ou son renouvellement le questionnaire santé joint peut suivant les réponses dispenser du certificat médical

### Prélèvement sanguin pour athlètes mineurs /autorisation hospitalisation

Conformément à l'article R.232-45 du code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je soussigné, ..... en ma qualité de ..... (père, mère, représentant légal) de l'enfant ....., autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

Le soussigné autorise l'hospitalisation de son enfant en cas de nécessité médicale.

### Assurances ((Articles L 321-1 et L 231-4, L321-5, L 321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- à ses Clubs ... (se référer à la circulaire administrative pour l'année en cours)
- aux Licenciés** : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,70 € TTC. **(Inclus dans le prix de la licence)**

**Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique**

**Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (Consultables entre autres sur le site [www.athle.fr](http://www.athle.fr) rubrique Assurances).**

**Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.**

**Droit à l'image** : Le soussigné autorise le club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion du club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France

**J'accepte l'utilisation de mon image**  **Je refuse l'utilisation de mon image**

**Loi « Informatique et libertés »** (Loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SIFFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et / ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr). Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

**J'accepte la transmission des informations**  **je refuse la transmission des informations**

Date et signature (Des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur.)

A.....Signature.....

Remplir en Lettres Capitales et cocher les cases



**Le renouvellement de la licence se fait, courant septembre 2022**

**Avant les compétitions et les entraînements**

**Rappel : La licence est obligatoire pour pouvoir participer aux entraînements (règlement fédéral)  
date limite : 1er octobre 2022**

## Prix des Licences Du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023

### Types de licences et Catégories d'âges

Catégorie	Année Naissance âge en 2021 A partir du 1 <sup>er</sup> Nov	Athlé Découverte	Athlé Compétition	Athlé Running	Marche Nordique
Eveil Athlétique EA	U10 2013 – 2015	145€			
Poussins (es) PO	U12 2011 – 2012	145€			
Benjamins (es) BE	U14 2009 – 2010		145€		
Minimes F & M MI	U16 2007 – 2008		145€		
Cadets (es) CA	U18 2005 – 2006		145€		
Juniors F & M JU	U20 2003 – 2004		145€		
Espoirs F & M ES	U23 2000 à 2002		125€	100€	120€
Seniors F & M SE	U35 1988 – 1999		125€	100€	120€
Masters F & M Ma	1987 et avant		125€	100€	120€
JUGES et ENTRAINEURS Entraîneurs en formation			GRATUIT		

L'ASSURANCE Individuelle accident (MAIF) et

Assistance

est comprise dans le prix de la licence  
AIAC courtage 14 rue de Clichy 75311 Paris  
Tel : 0800 886 4486

**Attention : vous recevrez votre licence par Internet à l'adresse mail que vous nous avez donné  
Avec votre identifiant et mot de passe pour vous connecter à votre espace licencié.  
Merci de le noter et de le conserver**

**Les aides possibles à la pratique du sport :** (Possibilité de régler en 3 fois préciser au dos du chèque la date d'encaissement)

- A) **Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan C.A.F. : déduction de 45 € possible**  
<http://www.caf.fr/ma-caf/caf-du-morbihan/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/les-aides-aux-vacances-et-loisirs-des-enfants>  
Joindre la feuille en entier
- B) **Réduction Club Famille : 2 Licenciés ➡ -- 10 € 3 licenciés ➡ -- 15 €**
- C) **Ville de Locminé , Chèque sport : 15€ pour les collégiens de la Ville**
- D) **Le Comité d'Entreprise (Délivrance d'une attestation par le Club)**
- E) **Coupon Sport ANCV : <http://particulier.ancv.com/Le-Coupon-Sport-ancv>**

**Pass'Sport 2021 : 50 euros pour les jeunes de 6 à 18 ans**

<https://www.aide-sociale.fr/pass-sport>



09/06/2021 - Une aide de 50 euros par enfant avec le Pass'Sport 2021. Concrètement, le Pass'Sport annoncé par Emmanuel Macron le 19 mai 2021 prendra la forme d'une allocation de rentrée sportive d'un montant de 50 euros par enfant.

**Attention nouvelle adresse : Expédier le dossier complet :  
Catherine Gélard 13 lotissement Park Poulen 56330 Pluvigner**

**Mail : [cath.riou@wanadoo.fr](mailto:cath.riou@wanadoo.fr)**